

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du 04 AVRIL 2016

I-VOTE DES 4 TAXES COMMUNALES 2016

En prévision de l'élaboration du budget 2016, Monsieur le maire propose de voter le taux des quatre taxes communales. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, le maintien des taux applicables en 2015, sachant que l'Etat revalorise les bases chaque année :

- Taxe d'habitation	18,73%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	14 %
- Taxe foncière sur le non bâti	26,83%
- Taxe professionnelle	14,58%

ce qui assure un produit total de 461 235 €, auquel il convient d'ajouter des allocations compensatrices pour exonération de taxes d'habitation et foncières, soit 67062 €.

II - VOTE DES BUDGETS 2015

Présentation des dépenses de fonctionnement commune 2016 et lecture des comptes détaillés, modification de quelques articles en fonction des ajustements prévus sur la section d'investissement, ainsi que des dotations qui ne sont toujours pas parvenues, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 102 973 euros, et la section d'investissement à 1 086 009,61 euros

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	269 660,00	Atténuation de charges	3 000,00
Charges de personnel	399 099,00	Produits des services	66 848,00
Autres charges courantes	106 704,00	Impôts et taxes	515 532,00
Charges financières	26 000,00	Dotations, participations	476 476,00
Charges exceptionnelles	1 776,00	Autres produits de gestion	38 967,00
Atténuation de produits	106 400,00	Produits exceptionnels	2 150,00
Dépenses imprévues	35897,50		
Virement à l'investissement	161 667,34		
TOTAL DEPENSES	1 102 973,00	TOTAL RECETTES	1 102 973,00
<i>pour info 2015</i>	<i>1 158 483,50</i>		
<i>pour info 2014</i>	<i>1 115 809</i>		

Présentation et lecture de la section d'investissement

Restes à réaliser DETR Grpe scolaire	RECETTES	40 000,00
DETR Grande Rue		32 562,00
DETR Rue A Trotté/Pescheray		9 000,00
Réserve de l'excédent de fonctionnement CA 2015		115 131,72
Virement du fonctionnement		161 667,34
FC TVA 2015+2016		100 603,00
Caution logements communaux		600,00
Taxes d'aménagement 2014/2015		2 200,00
DETR pour travaux mairie		70 000,00
DETR travaux éclairage public rues du 8mai /Breil/Pescheray		10 000,00
Subvention région travx Mairie		75 000,00
emprunt pour travaux de la MAIRIE		100 000,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	
	DEPENSES déjà engagées ou dépenses courantes	Prévoir en+
Article	Nature	Montant
1641	Remboursement capital des emprunts	67 000 ,00

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Du 04 AVRIL 2016

205	Brevet et licences informatiques gestion	3 500,00	
020	Dépenses imprévues	30 000,00	
1645	Dépôt et caution logements communaux	600,00	
2315	Restes à réaliser travaux voirie 2015	89 915,00	6 000,00
27636	Avance pour travaux lotissement l'Epine	102 183,00	24 603,00
21318	Chauffage salle des fêtes Restes à Réaliser	50 349,00	1 920,00
2315	Accessibilité PMR ERP (Pigeon et traçage Service)	17 641,00	
2158	Radars pédagogiques à l'entrée de bourg	17 086,00	
2315	Eclairage public rues 8mai/Pescheray/Breil	72 000,00	
2315	Enfouissement réxs ER TEL mêmes rues	51 788,00	
2121	Plantation arbustes divers parterres	4 200,00	
21312	Anti pinces doigt école	700,00	
21318	Porte sécurité chaufferie Corbie	2 080,00	
21531	Forage et arrosage terrain sport	19 962,00	
2315	Chemin de Cardun- élargisst et bicouche	13 873,56	
TOTAL			
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT prévues			1 086 009,61

Discussion est engagée quant aux travaux de la mairie, une telle réhabilitation pourrait être financée par un emprunt, accord pour une ligne de trésorerie ou emprunt de 100 000 euros.

Il est procédé au vote du budget à main levée :

19 membres en exercice 16 membres présents, mais 17 VOTANTS : M Yves TOLLET à donner procuration pour le vote à Claudette POIRRIER

00 contre 00 abstention 17 pour

BUDGET ASSAINISSEMENT : Il s'équilibre en section d'exploitation à 106 052,33 € et en section d'investissement à 157 979,37 €. Questions sur les crédits excédentaires en section d'exploitation, il est possible de les sortir pour les remettre au budget principal. A voir pour 2017/2018.

BUDGET LOTISSEMENT L'EPINE : Voté en équilibre à 150 665,75 euros, en section de fonctionnement et à 126 886 € en investissement.

Un avenant en plus-values pour les éclairages ampoules led moins énergivores est présenté au conseil qui accepte cette augmentation sur le lot 2 au profit de TELELEC pour 1 340,17euros HT. Le maire est autorisé à signer cet avenant en plus-values.

Ces deux budgets annexes sont votés favorablement à l'unanimité à 17 voix pour.

IV – Modifications des statuts de la communauté de communes pays bilurien

Dans sa séance du 25 février 2016, le conseil communautaire a voté la modification de ses statuts pour prendre la compétence « Etude, élaboration, approbation, révision et suivi du plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » Cette action tient compte de la fusion des communautés de communes des Brières et Gesnois qui exerce déjà cette compétence, et du pays bilurien qui souhaite s'engager volontairement dans cette démarche de planification urbaine.

Après avoir entendu cet exposé, les membres du conseil à l'unanimité des présents émettent un avis favorable à la modification des statuts de la communauté de communes du pays bilurien.

V- DIVERS

Travaux de voirie rue du breil et Grande Rue: la réception a eu lieu vendredi 1^{er} avril quelques réserves sont formulées pour la COLAS.- Clôture avec le jardin de M FONTAINE, feu réfléchissant sur l'ilot du virage. Daniel DESHAYES demande à ce que le porte vélo revienne en place près des magasins.

Mairie : Etude de recherche d'amiante et de plomb obligatoire dans le cadre de la déconstruction. Devis accepté d'Auditat pour 2755 euros TTC. Risque d'entraîner des dépenses plus importantes que prévues lors de l'ouverture des plis. Attendons le résultat des analyses.

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Du 04 AVRIL 2016

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire demande s'il y a des questions diverses.
La séance est close à 22 heures40. Prochaine réunion lundi 02 mai 2016 à 20 heures 30.

Rendu exécutoire suite à transmission en préfecture et affichage le 08 avril 2016 des délibérations
Correction apportée par le Maire et le secrétaire de séance le 18avril 2016.

Rattachement d'un DPU pour le 22 rue A Trotté section B 792 maison d'habitation-Réponse négative de M
le maire.